



## 1532 - LE VICAIRE SE TRAVESTIT

*Le promoteur et Marguerite, fille de feu Pierre Leroi, qui se joint à lui contre Messire Guillaume Mérat, vicaire de « Sancto Petro in Brolio » (aujourd'hui Saint-Mesmin), en 1532.*

*D'après l'exposé des demandeurs, l'accusé feignit un jour de partir pour Troyes mais il n'en fit rien et sa sœur qui demeure avec lui, envoya quérir Marguerite, lui fit bonne chère et la pria de passer la nuit avec elle et de lui tenir compagnie.*

*Or pendant la nuit, comme Marguerite, la sœur de l'accusé et une autre fille reposaient ensemble dans le lit de l'accusé, celui-ci, la tête couverte d'un linge et affectant les allures d'une femme, se mit au lit avec elles et lorsqu'il vit que Marguerite était endormie, il la déflora.*

*Depuis il l'a encore connue charnellement plusieurs fois, tellement qu'elle est enceinte de ses œuvres. L'accusé nie les faits et prétend que Marguerite était déjà perdue de réputation à cause de ses fréquentations avec plusieurs hommes, notamment avec Pierre Bourdault et Denis Parant. Les demandeurs le nient.*

*Dépositions de quatre témoins produits par l'accusé :*

***Jean Jacquinot**, huilier, de Vallant (Saint-Georges), dépose qu'il y a environ un an, Denis Parent, buvant avec lui et plusieurs autres personnes, dit en parlant de Marguerite « je luy ay fait tant que j'ay voulu devant que je fusse marié ».*

*Il a ouï dire aussi plusieurs fois, il y a deux ans, à Pierre Bourdault, meunier, demeurant à Méry (sur-Seine), qu'il avait eu à différentes reprises des rapports charnels avec Marguerite.*

*Enfin, Jean Jacquinot, fils de Colin Jacquinot, lui a dit une fois qu'il avait connu charnellement Marguerite.*

***Simon Moriat**, laboureur, de Vallant (Saint-Georges), âgé de 45 ou 46 ans, dépose qu'il y a environ un demi-an, il a ouï dire à plusieurs personnes qu'elles avaient entendu Denis Parent se vanter, en parlant de Marguerite « que plusieurs fois destoyt ayd d'elle ». Il comprenait que cela signifiait que ledit Parent l'avait connue charnellement.*

*Il dépose en outre que depuis quatre ou cinq ans, Marguerite était très prompte à proférer des paroles indécentes et lubriques au sujet du péché de luxure.*

*Sentence par laquelle Messire Guillaume Mérat est condamné à reconnaître l'enfant dont Marguerite dit être enceinte de son fait et à contribuer pour moitié à le faire élever, à doter Marguerite en lui remettant pour cet objet la somme de 400 sous tournois, à une amende de 2 écus d'or et de 2 livres de cire qui sera appliquée à des usages pieux et aux dépens que l'official se réserve de taxer.*



*L'accusé appelle de cette sentence à Sens et on lui donne les apôtres réfutatoires\*.*

*\*nonobstant l'appel, on passera outre.*